

Procès-verbal de la séance ordinaire
Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines,
Lundi 5 juin 2017 à 19h30
Édifice municipal sis au 3338, Rue principale, Saint-Simon-les-Mines, Qc

Sont présents :

Monsieur Martin, maire suppléant et président de la séance

Messieurs les conseillers,

- Jean-Marie Déhaye
- James Hunter
- Chantal Samson

Est également présente :

Madame Caroline Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance

Sur constatation du quorum, Monsieur le maire suppléant, Martin St-Laurent, déclare la séance ouverte à 19h30.

2017-06-118

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Monsieur le Conseiller James Hunter ;

Il est résolu :

« D'adopter l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2017 tel que présenté. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

2017-06-119

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Madame la Conseillère Chantal Samson;

Il est résolu :

« D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-120

Adoption de l'ajournement du 8 mai 2017

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Madame la Conseillère Chantal Samson ;

Il est résolu :

« D'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 8 mai 2017. »

ADOPTÉE EN MAJORITÉ

2017-06-121

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Madame la Conseillère Chantal Samson ;

Il est résolu :

« D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES COURANTES

2017-06-122

Adoption des dépenses engagées pour la période de mai 2017

Nom	Description	Paieiment
ARMAND LAPOINTE ÉQUIPEMENT INC.	ACHAT BALAI MÉCANIQUE MAI 2017	980,56
		<hr/>
		980,56
BELL MOBILITÉ INC	CÉLLULAIRE MAI 2017	161,97
		<hr/>
		161,97
BOULONNERIE DE LA BEAUCE	QUINCAILLERIE POUR PENCARTE	132,06
		<hr/>
		132,06
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC	LOCATION COPIEUR - MAI17 ENCRE NOIR ET COULEUR	80,87 189,02
		<hr/>
		269,89
BUSQUE ANDRÉ	TRAVAUX NIVELEUSE MAI 2017	1 228,80
		<hr/>
		1 228,80
BUSQUE JEAN-YVES	PERMIS DE FEU MAI 2017	80,00
		<hr/>
		80,00
CANAC	PIÈCE GARAGE MATÉRIEL RÉPARATION ASPHALTE	130,35 152,23
		<hr/>
		282,58
CNESST	Chèque annulé: C1700120 INTÉRÊT SUR COTISATION 2016	- 314,18 314,18
		<hr/>
		0,00
CONDUIRE UN CAMION.CA	LIVRET RONDE SÉCURITÉ, REGIST	108,99
		<hr/>
		108,99
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	Chèque annulé: C1700123 MODULE PAIEMENT DIRECT 05/17	- 546,13 322,21
		<hr/>
		- 223,92

DIFFUSION STRATO INC	MEDAILLE DE CHIEN 2017	232,02
		232,02
DISTRIBUTION DAKI 2008	NETTOYANT EQUIP. GARAGE	223,13
		223,13
DOYON ÉRIC	REMB. BACK NOIR BRISÉ PAR CAMI	103,46
		103,46
EXCAVATION LAPOINTE ET FILS INC	TRAVAUX POINT D'EAU M. RODRIGU	83,36
		83,36
FERME S.R.	Chèque annulé: C1700113	- 75,00
		- 75,00
FONDATION CANADIENNE DU REIN	DON D.LAPOINTE PRÉSIDENT D'HON	150,00
	Chèque annulé: C1700092	- 150,00
	Chèque annulé: C1700121	- 150,00
	DON D.LAPOINTE PRÉSIDENT D'HON	150,00
	DON D.LAPOINTE PRÉSIDENT D'HON	150,00
		150,00
GARAGE H.-LS BÉGIN INC	ENTRETIEN CAMION	681,61
	HUILE HYDROLIQUE / CAMION	47,49
		729,10
HYDRO QUÉBEC	ÉLEC. SALLE COMMUN. 04/2017	1 161,73
	ÉLEC. GARAGE MUN. 04/2017	115,73
	ÉLEC. LUM. EXTÉRIEUR DEL 04/17	187,08
	ÉLEC. O.T.J. 04/2017	287,33
	ÉLEC. BUREAU MUN. 04/2017	343,85
		2 095,72
JONCTION MÉTAUX INC.	LOCATION CONTENEUR/TRANSPORT	125,00
		125,00
MACPEK	PRODUIT ENTRETIEN GARAGE	103,62
		103,62
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS	HONORAIRE AVOCAT	161,78
		161,78
NORTRAX QUÉBEC INC	GRAISSES CAMION	140,27
		140,27
POULIN CAROLINE	FRAIS DE DÉPLAC.141 KM x 0.42\$	59,22
		59,22
POULIN JEAN-PIERRE	FRAIS DE DÉPLACE 57KM@0.42\$	23,94
	FRAIS DE DÉPLAC. / TRAILEUR	125,36
		149,30
PRODUITS SANITECH	PAPIER HYG. ET À MAIN MAI 2017	102,79
		102,79
S.ROY INC	VOYAGE PIERRE 0-3/4 27/04/17	2 825,86
	VOYAGE PIERRE0-3/4 12/05/17	2 621,11
	VOYAGE PIERRE 0-3/4 19/05/17	1 539,56
		6 986,53
SERVICES SANITAIRES DE BEAUCE	CUILLETTE ORDURES MUN. MAI 201	1 449,55
		1 449,55
SOGETEL	TÉLÉPHONE 04/2017	186,47
		186,47
VILLE SAINT-GEORGES	CONSTAT D'INFRACTION	41,24
		41,24
WOLSELEY	ASPHALTE FROIDE MAI 2017	651,91
		651,91
		16 720,40

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Monsieur le Conseiller James Hunter;

Il est résolu :

« D'adopter les dépenses engagées pour ladite période telles que présentées. »

Je, Caroline Poulin, secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour ces dépenses.

Caroline Poulin
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-123

Adoption des dépenses reliées aux traitements des élus, officiers et employés municipaux pour la période de mai 2017

GRENIER	MAXIME	153,50
HUNTER	JAMES	153,50
CARON	CHRISTINE	459,70
SAINT-LAURENT	MARTIN	153,50
LESSARD	CLAUDE	153,50
SAMSON	CHANTAL	153,50
POULIN	CAROLINE	1 302,36
POULIN	JEAN-PIERRE	1 187,37
RODRIGUE	STÉPHANE	1 388,43
BOLDUC	ALICIA	262,15
POULIN	RUSSEL	68,73
POULIN	RUSSEL	145,80
POULIN	CAROLINE	1 302,36
POULIN	JEAN-PIERRE	1 187,37
RODRIGUE	STÉPHANE	1 388,43
POULIN	CAROLINE	1 302,36
POULIN	RUSSEL	283,26
POULIN	JEAN-PIERRE	1 187,37
RODRIGUE	STÉPHANE	1 388,43
BOLDUC	ALICIA	336,26
	Grand total	14 111,38

Sur proposition de Madame la Conseillère Chantal Samson
Appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye ;

Il est résolu :

« D'adopter les dépenses engagées pour ladite période telles que présentées. »

Je, Caroline Poulin, secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour ces dépenses.

Caroline Poulin
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2017-06-124

Amendement au Règlement 165-2006 (Zonage)

Monsieur le Conseiller James Hunter, donne avis de motion de la présente lors d'une séance du conseil, d'un amendement au Règlement 165-2006 (Zonage) autorisant les étangs artificiels en marge avant et latérale dans les zones RP et RA selon certaines conditions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-06-125

Appel d'offre sur invitation : Réparation Route Rainville et Rang de Léry Nord

CONSIDÉRANT les besoins majeurs exprimés par l'administration municipale afin de réparer les ponceaux des secteurs mentionnés en titre ;

CONSIDÉRANT le besoin de rendre sécuritaire l'utilisation des chaussées dans lesdits secteurs ;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le flot d'eau a augmenté dans le secteur Rainville dû au développement résidentiel ;

Il est proposé par Madame la Conseillère Chantal Samson ;
Appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;

QUE le Municipalité procède à un appel d'offres sur invitation afin de voir aux travaux de réaménagement des ponceaux dans la Route Rainville et le Rg Léry (Nord);

QUE le conseil lors d'une séance subséquente octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en vertu de la *Politique de gestion contractuelle de la Municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-126

Octroi de mandat : Plans et devis du parement extérieur de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT les plans architecturaux déposés par Groupe Pierre Poulin afin de rénover et mettre aux normes l'extérieur de l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT que le Programme PIC150 accepte les frais architecturaux reliés à l'exécution du projet de mise aux normes de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil par rapport au design présenté par le soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire devra procéder à l'élaboration des plans et devis de l'extérieur du bâtiment ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Madame la Conseillère Chantal Samson ;

QUE	le précédent préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
QUE	la Municipalité octroie le contrat des plans et devis pour l'aménagement et la mise aux normes du parement extérieur de l'édifice municipal à Groupe Pierre Poulin Design au montant de 4800\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-127

Résolution : Modification de la signalisation à l'intersection de la Rte Cumberland et Rang Léry

CONSIDÉRANT	le flot de circulation majeur sur le tronçon de la Rte Cumberland ;
CONSIDÉRANT	la présence d'une garderie et d'un commerce d'horticulture à proximité dont l'un des stationnements traverse la Rte Cumberland ;
CONSIDÉRANT	la visibilité déficiente engendrée par la configuration de la jonction de la Rte Cumberland et du Rang Léry ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Madame la Conseillère Chantal Samson;

QUE	la Municipalité procède à la modification de la signalisation dans ce secteur en ajoutant deux arrêts (2) sur le tronçon de la Rte Cumberland (en arrivant de l'autoroute et en arrivant du Rg Chausse-Gros)
QUE	la Municipalité annonce la nouvelle signalisation pendant 14 jours et que cette dernière devienne définitive le 1 ^{er} juillet prochain.

ADOPTÉE EN MAJORITÉ

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2017-06-128

Adoption dérogation mineure du lot 3 810 340

CONSIDÉRANT	QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par le propriétaire pour la propriété qui sera située sur le lot 3 810 340, située sur la Rue principale, Saint-Simon-les-Mines ;
CONSIDÉRANT	QUE la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment principal (maison unifamiliale) sur un lot en bande riveraine dont la <i>largeur minimale de la ligne avant</i> (41.38 mètres) est inférieure à la disposition de 50 mètres exigés par le <i>Règlement de lotissement</i> (R 166-2006-03), Article 3.2.3. La configuration physique du lot ne permet par d'autres alternatives viables, donc la ligne avant de ce lot sera considérée de largeur 41.38 mètres ;
CONSIDÉRANT	QUE la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment principal (maison unifamiliale) sur un lot en zone riveraine, dont l'orientation n'est assujettie à aucune obligation en vertu du

	préambule du chapitre 7 du <i>Règlement de zonage</i> (R 165-2006-05). La localisation du lot laisse la latitude au propriétaire de positionner sa résidence selon le plan de lotissement déposé par ce dernier. Nonobstant, cela n'exclut pas l'obligation de se conformer aux dimensionnements des marges applicables dans ledit secteur;
CONSIDÉRANT	QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
CONSIDÉRANT	QUE la demande de dérogation n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;
CONSIDÉRANT	QUE la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;
CONSIDÉRANT	QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du lot # 3 810 340, Monsieur Etienne Poulin en vertu de la résolution CCU 2017-05-03.
CONSIDÉRANT	QUE le Conseil municipal par sa résolution 2017-05-115 a accepté favorablement la demande de dérogation mineure proposée par le CCU.
CONSIDÉRANT	QUE l'avis public a été publié conformément à la loi du 16 mai au 31 mai 2017 (15 jours) sur les babillards de la Municipalité tel que le prévoit la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et qu'aucune personne ne s'est présentée pour signer le registre des personnes habiles à voter dans le cadre dudit projet.
	Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye; Appuyé par Monsieur le Conseiller James Hunter ;
QUE	le précédent préambule fasse partie intégrante de la résolution;
QUE	la Conseil municipal accepte définitivement la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du lot 3 810 340, Monsieur Étienne Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-129

Nominations des inspecteurs locaux : Entente MRC Inspection régionale

CONSIDÉRANT que la nomination d'un inspecteur local est exigée en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des ouvrages de captage des eaux souterraines (Q-2, R.1.3) conclue entre la MRC de Beauce-Sartigan et la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller James Hunter ;
Appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;

QUE la Municipalité confie à Madame Caroline Poulin, directrice générale et Monsieur Stéphane Rodrigue, inspecteur municipal au niveau local, la responsabilité de l'émission des permis prévue à l'annexe A de l'entente mentionnée en préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISMES & MILIEU DE VIE

2017-06-130

Dons : Demande financière Olympiques spéciaux du Québec

CONSIDÉRANT la demande formulée par *l'organisation des Olympiques spéciaux Québec*;

CONSIDÉRANT le budget alloué à cet effet pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT la participation d'une résidente de Saint-Simon-les-Mines, Madame Alexandra Rodrigue, et ce, depuis plusieurs années ;

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye;
Appuyé par Madame la Conseillère Chantal Samson ;

QUE la Municipalité accorde un montant de 100.00\$ à *Olympiques Spéciaux Québec* pour soutenir l'inscription de Madame Alexandra Rodrigue aux jeux qui se dérouleront du 29 juin au 2 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Un citoyen s'interroge sur la possibilité de rendre publiques les dépenses faites par la Municipalité avec l'ordre du jour de ladite séance. M. St-Laurent mentionne que cela pourrait être possible, mais qu'un certain épuration devra être fait afin d'éviter les données nominatives.

Un citoyen du secteur Cumberland se plaint qu'un autre citoyen aurait coupé des arbres sur son terrain alors que le règlement de zonage proscrit cette pratique. Monsieur St-Laurent mentionne que l'inspecteur municipal et la DG ont été faire une visite sur les lieux et que ces derniers n'ont pas trouvé matière à émettre un constat d'infraction, car il appert que les arbres ont été coupés quelques années plus tôt par le précédent propriétaire. Une vérification sera à nouveau faite.

Une citoyenne du secteur Cumberland déplore l'attitude la Municipalité par rapport à l'application règlementaire que cette dernière a fait dans le cas de son lac situé en marge avant alors que le présent règlement de zonage l'interdit. Monsieur St-Laurent mentionne que la Municipalité entame actuellement des procédures afin de modifier le Règlement de zonage pour légaliser les étangs artificiels en marge avant, ce qui n'est présentement pas le cas. La citoyenne déplore que la Municipalité fasse désormais appliquer la loi alors que cette application règlementaire aurait dû avoir eu lieu en 2011 lors de l'excavation dudit lac.

Un autre citoyen de Cumberland se questionne sur les développements entourant les travaux prévus dans la Rte Cumberland et la Rte du Golf. Monsieur St-Laurent fait état de la situation de la planification des travaux.

Un citoyen de Cumberland déplore ardemment l'attitude des gens de son secteur vis-à-vis la Municipalité, il fait état du manque de fondement des critiques formulées à l'encontre de la Municipalité.

La conjointe d'un propriétaire du secteur de Cumberland désire venir déposer une mise en demeure contre la Municipalité suite à des travaux qui ont été exécutés à l'automne dernier. Monsieur St-Laurent mentionne que ce n'est ni lieu, ni le moment pour déposer un tel document contenu de la valeur hautement juridique du dossier qui pourrait compromettre l'issu de ce dernier. La dame désire malgré tout procéder à la lecture dudit document, et ce, malgré les avertissements formulés par Monsieur St-Laurent. La dame procède à la lecture de la mise en demeure. Monsieur St-Laurent mentionne que la Municipalité rendra réponse prochainement.

Un membre du CA d'une corporation ayant établissement dans le secteur Cumberland tient à féliciter la Municipalité pour ses actions récemment entreprises ainsi que les travaux de réfection de la surface qui ont eu lieu sur la Rte Cumberland. Monsieur St-Laurent remercie le membre en question.

Un citoyen du secteur Cumberland déplore de façon drastique la façon dont les informations sont véhiculées par rapport à plusieurs dossiers ayant eu place dans son secteur, il souhaite que la Municipalité fasse le point, autant que possible, sur ces dossiers afin de mettre au grand jour les tenants et aboutissants des décisions engagées par le Conseil municipal.

2017-06-131

Levée de la séance

Sur épuisement de l'ordre du jour proposé par Madame la Conseillère Chantal Samson et appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-Marie Déhaye, Madame la mairesse lève la séance à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martin St-Laurent
Maire suppléant
Président de la séance

Caroline Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière